



Cadre national de collaboration et de communication en immigration francophone

Adopté par le Conseil d'administration de la FCFA du Canada le 27 février 2016

Préambule

Les efforts de promotion, de recrutement, d'accueil, d'établissement et d'intégration en matière d'immigration francophone font appel à un grand nombre d'expertises et de secteurs des communautés francophones et acadiennes (CFA). Afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants francophones et des collectivités d'expression française, ces efforts exigent la concertation et la collaboration de tous les acteurs ainsi qu'une coordination efficace des actions et stratégies. Dans l'objectif de renforcer la gouvernance communautaire en immigration francophone, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada a mené une série d'initiatives de collecte de données, de recherche et de rencontres entre 2014 et 2016 auprès du Conseil d'administration de la Fédération, de la Table des directions générales des organismes membres de la FCFA, des coordonnateurs des Réseaux en immigration francophone (RIF) et des membres de la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone. Suite à la compilation de portraits et d'état des lieux de la gouvernance communautaire en matière d'immigration francophone, le Conseil d'administration de la FCFA a adopté le présent Cadre national de collaboration et de communication le 27 février 2016.

Objectifs globaux des communautés francophones et acadiennes (CFA) en matière d'immigration francophone

En raison des changements démographiques et sociologiques, l'immigration est un facteur déterminant pour l'avenir et l'épanouissement des communautés linguistiques en situation minoritaire qui en font un axe d'intervention prioritaire pour assurer leur développement à long terme.

Extrait du Rapport du Comité sénatorial¹

À l'instar de la société canadienne, les communautés francophones et acadiennes du Canada comptent sur l'immigration francophone pour assurer leur pérennité, nourrir leur diversité, favoriser leur croissance et renforcer leur vitalité démographique. La dualité linguistique, caractéristique fondamentale du Canada, dépend à la fois de la transmission de la langue française et d'une immigration francophone réussie pour continuer sa progression au cours du 21^e siècle.

L'immigration francophone représente donc pour la FCFA et ses membres un moyen prioritaire et privilégié d'assurer le développement et l'épanouissement des CFA.

Plusieurs documents fondamentaux développés et adoptés par les CFA établissent les visions et les orientations stratégiques des CFA en matière d'immigration francophone. Dans une perspective nationale, ces assises sont articulées dans les documents suivants :

¹ COMITÉ SÉNATORIAL SUR LES LANGUES OFFICIELLES. Saisir l'occasion : Le rôle des communautés dans un système d'immigration en pleine évolution. Décembre 2014.

- Le Plan stratégique communautaire (PSC) du Forum des leaders (2008);
- Le plan stratégique de la FCFA;
- Les plans stratégiques des organismes nationaux;
- Le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM* (2006);
- Le modèle logique des RIF.

Dans une perspective provinciale/territoriale, ce sont :

- Le plan de développement global (PDG) ou le plan stratégique communautaire;
- Le plan stratégique de l'organisme porte-parole;
- Le modèle logique des RIF;
- Le plan stratégique du RIF.

Les objectifs du *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*², adopté en 2003, et des axes stratégiques du modèle logique des RIF résumant les visées des CFA en matière d'immigration francophone et comportent les éléments clés de la stratégie nationale en matière d'immigration francophone :

1. Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire;
2. Améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire et renforcer les structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants d'expression française;
3. Assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire en particulier;
4. Assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire;
5. Favoriser la régionalisation de l'immigration francophone [...].

Rôles et responsabilités des acteurs en immigration francophone

La FCFA du Canada

Créée en 1975, la FCFA est le porte-parole principal des 2,6 millions de francophones vivant dans neuf provinces et trois territoires. La FCFA regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales, et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (culture, justice, journaux communautaires, santé, aînés, jeunesse, femmes, familles). Elle agit également comme chef de

² CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA. Plan stratégique pour faciliter l'immigration francophone. 2006. No Catalogue Ci51-153/2006. ISBN 0-662-49456-3.

file du réseau de concertation des organismes et des institutions de la francophonie et coordonne le Forum des leaders (voir ci-dessous).

Comme coordonnatrice nationale des efforts des CFA en immigration francophone, la FCFA a un rôle double.auprès des gouvernements, elle assure la représentation des CFA. auprès des CFA elles-mêmes, la FCFA assure d'une part un rôle de facilitateur de la concertation des organismes et institutions des communautés et d'autre part, un rôle d'appui à ses membres et partenaires dans la réalisation de leur mandat et au bénéfice de tous les francophones vivant en situation minoritaire.

C'est d'abord dans la tournée pancanadienne *Dialogue*, organisée par la FCFA en 1999-2000, que les réflexions et la mobilisation officielles des CFA à l'égard de l'immigration trouvent leurs origines. Depuis la mise sur pied du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (CIC-CFSM) en 2002, la FCFA joue un rôle clé en agissant comme principal interlocuteur du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone et en coordonnant la partie communautaire de ce comité conjoint entre les gouvernements et les CFA. Depuis 2006, elle assure aussi la coordination nationale et l'appui aux RIF afin de faciliter la concertation, l'échange de pratiques et le renforcement des capacités. Enfin, en 2013, la FCFA a mis sur pied la Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone et, conjointement avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté (IRCC, auparavant CIC), le nouveau Comité CIC-CFSM. Elle continue de coordonner les travaux de la Table nationale et de la partie communautaire du Comité CIC-CFSM, et siège depuis janvier 2014 au Conseil national de l'établissement.

Ces divers rôles et responsabilités se résument comme suit :

- Représentation auprès des gouvernements (gouvernement fédéral ; gouvernements provinciaux/territoriaux, principalement par le biais de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et du Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes);
- Collaboration et concertation (membres de la FCFA; membres du Forum des leaders; Table nationale; Comité CIC-CFSM; RIF; gouvernements; chercheurs; etc.);
- Appui aux 13 RIF (notamment par le biais d'un lien privilégié avec les coordonnateurs de chacun des RIF);
- Coordination d'initiatives de sensibilisation et de mobilisation en collaboration avec les RIF (p. ex., la Semaine nationale de l'immigration francophone et des tournées de liaison pour sensibiliser et mobiliser des employeurs à l'égard du recrutement d'immigrants francophones).

Forum des leaders

Coordonné par la FCFA, le Forum des leaders est un regroupement de 42 organismes et institutions œuvrant dans tous les secteurs des vies quotidiennes des francophones. Ensemble, les membres du Forum travaillent à concrétiser, à travers le *Plan stratégique communautaire* (PSC) national, la vision d'avenir adoptée lors du *Sommet des communautés francophones et acadiennes* en 2007.

Les objectifs du Forum des leaders en matière d'immigration francophone s'inscrivent dans le chantier *Notre population* du PSC et se résument par le résultat visé suivant : « L'immigration francophone représente, au moins, 4,4 % de l'ensemble des nouveaux arrivants au sein des CFA. » Cet énoncé – au même titre que ceux portant sur la migration, l'appartenance et le soutien à la famille – s'inscrivent dans une vision globale de croissance démographique et d'inclusion dans les CFA.

Organismes nationaux

Un nombre croissant d'organismes nationaux des CFA entreprennent des initiatives en matière d'immigration ou de diversité francophone. De manière générale, les organismes nationaux n'offrent pas de services directs aux nouveaux arrivants (sauf pour quelques exceptions).

Leur rôle consiste surtout à :

- appuyer leurs membres, secteurs et clientèles respectifs qui offrent souvent des services directs aux nouveaux arrivants; ou encore
- développer des initiatives de recherche, de collaboration et de formations axées sur des secteurs ou clientèles spécifiques.

Organismes porte-parole

Les organismes porte-paroles dans neuf provinces et trois territoires assurent la représentation des communautés auprès des gouvernements, notamment auprès de leur gouvernement provincial ou territorial. Les organismes porte-parole identifient et adoptent également les orientations stratégiques définies dans le plan de développement global de chaque communauté provinciale/territoriale.

En matière d'immigration francophone, les organismes porte-parole :

- assurent la représentation politique des CFA auprès des gouvernements;
- jouent un rôle clé de concertation par rapport au plan de développement global (ou au plan stratégique communautaire) et à la table de concertation de leur province et territoire;
- apportent un soutien au RIF de leur province ou territoire;
- sont membres des RIF et, dans la majorité des cas, sont aussi les organismes hôtes des RIF;
- offrent, dans certains cas, des services d'établissement directs aux nouveaux arrivants francophones;
- participent parfois à des missions de promotion et de recrutement à l'étranger.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario sont les deux seules provinces où l'organisme porte-parole n'est pas l'organisme hôte du RIF. À l'Île-du-Prince-Édouard, les liens entre la Société Saint-Thomas-d'Aquin et la Coopérative d'intégration francophone (organisme hôte du RIF) sont établis en fonction d'une entente officieuse basée sur les principes de la gouvernance collaborative. En Ontario, aucun mécanisme formel n'existe à l'échelle provinciale en matière

d'immigration francophone entre l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et les trois RIF de la province. Afin de répondre aux divers besoins en matière de gouvernance communautaire, il serait souhaitable, voire nécessaire, que l'organisme porte-parole et le(s) RIF de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard conviennent d'une entente ou d'un mécanisme formel à l'échelle de leur province respective ainsi que des liens de collaboration et de communication entre eux.

Tous les organismes porte-parole provinciaux et territoriaux sont membres de la FCFA.

Réseaux en immigration francophone (RIF)

Dans neuf provinces et deux territoires, 13 RIF ont été créés entre 2003 et 2011. Certains RIF ont fonctionné d'abord comme des tables de concertation des CFA sur l'immigration, ou encore comme des comités directeurs ou projets découlant du *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM* (2003). D'autres ont été mis sur pied comme principaux mécanismes chargés de la mise en œuvre des priorités ou axes d'intervention du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM* (2006) au sein de chaque province et territoire ou, dans le cas de l'Ontario, au sein de trois régions.

Au total, les 13 RIF rassemblent près de 240 organismes membres provenant de tous les secteurs de développement des CFA. Ceux-ci incluent entre autres les acteurs suivants : organismes d'accueil et d'établissement; organismes multiculturels et/ou des communautés ethnoculturelles; représentants immigrants; organismes ou réseaux de développement économique et d'employabilité; conseils scolaires; établissements postsecondaires; organismes porte-parole provinciaux/territoriaux, associations francophones locales ou régionales et/ou centres communautaires francophones; associations/réseaux francophones de juristes, de femmes, de familles, de jeunes et d'aînés; centres et/ou réseaux de santé; associations sportives; organismes des arts et de la culture; municipalités ou associations des municipalités; conseils de la coopération; chercheurs; partenariats locaux en immigration; organismes cadres du secteur d'établissement; autres acteurs économiques et communautaires des CFA ou de la majorité; représentants de divers ministères et institutions fédéraux, provinciaux et territoriaux (à titre de membres observateurs). Ces organismes et partenaires assurent individuellement des rôles clés pour appuyer les nouveaux arrivants francophones et les communautés qui les accueillent. Ils joignent aussi leurs expertises et efforts collectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action et plans stratégiques des RIF.

Bien que les 13 RIF n'aient pas une seule façon de définir leur mandat, rôles et responsabilités, le modèle logique des RIF – développé par la FCFA, les coordonnateurs des RIF et IRCC en 2013 – identifie les principales activités communes à l'ensemble des RIF³, soit :

- Assurer une concertation et promouvoir des partenariats avec des intervenants de différents secteurs (communautaire, privé, parapublic ainsi que les trois paliers gouvernementaux);
- Identifier les besoins des nouveaux arrivants, ainsi que les lacunes et les atouts de la communauté en fonction des différentes étapes du continuum de l'immigration;

³ Le modèle logique précise également les extraits et résultats visés communs à tous les RIF.

- Développer un plan d'action en immigration francophone répondant aux besoins, lacunes et atouts identifiés, et guider les priorités nationales en matière d'immigration francophone;
- Sensibiliser, mobiliser et appuyer les communautés et les partenaires dans la mise en œuvre du *Plan d'action en immigration francophone*.

De plus, en collaboration avec la FCFA et de nombreux autres partenaires, les RIF coordonnent diverses initiatives de sensibilisation et de mobilisation, y compris la *Semaine nationale de l'immigration* francophone et des tournées de liaison pour sensibiliser et mobiliser les employeurs à l'égard du recrutement d'immigrants francophones.

Les coordonnateurs et coordonnatrices des RIF

Chaque RIF bénéficie des services d'un coordonnateur recruté par l'organisme porte-parole ou l'organisme hôte du RIF. Le coordonnateur a la responsabilité de recruter les membres du RIF et d'en assurer l'inclusion et la diversité. Le coordonnateur est chargé de la transmission des orientations stratégiques et des objectifs de l'immigration francophone aux membres du RIF, de la coordination des activités collectives, de la communication et la collaboration avec l'organisme porte-parole (ou l'organisme hôte) ainsi qu'avec le secrétariat national de la FCFA en matière d'immigration francophone.

Le coordonnateur facilite l'élaboration du plan d'action du RIF et son fonctionnement efficace. Il supervise la collecte de données requises pour la reddition de comptes auprès de la communauté et des bailleurs de fonds par rapport aux progrès accomplis et les défis rencontrés.

Dans le cadre de la coordination nationale des RIF, assurée par le secrétariat national de la FCFA, les coordonnateurs se rencontrent au moins deux fois par an et tiennent des conférences téléphoniques sur une base régulière. Dans le cadre de ces réunions, ils sont aussi appelés à partager des connaissances et expertises sur l'immigration francophone (p. ex., enjeux, avancées, activités) afin d'appuyer et d'alimenter les réflexions et les interventions du secrétariat national de la FCFA ainsi que les représentations politiques des porte-parole désignés par la Fédération en matière d'immigration.

Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone

En 2013, la FCFA a mis sur pied la *Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone* afin de renforcer la concertation nationale des CFA en immigration francophone et de la partie communautaire du Comité CIC-CFSM. La composition mixte de la Table nationale (incluant 12 membres) avait notamment pour but de refléter la diversité d'acteurs, de secteurs et de clientèles, ainsi que les différents niveaux d'intervention en immigration au sein des CFA. Un des objectifs était que la Table nationale joue un rôle important pour consolider la concertation et la coordination nationale et ainsi contribuer à la poursuite des objectifs et priorités de la stratégie nationale des CFA en immigration et au continuum de l'immigration francophone.

Afin de cibler davantage les rôles et responsabilités de la Table nationale et de veiller à ce que ceux-ci soient réalistes et pertinents, le mandat de celle-ci a été révisé comme suit :

1. Agir, pour le bénéfice du Conseil d'administration de la FCFA, comme lieu de réflexion sur les enjeux de l'immigration francophone et leurs répercussions sur la pérennité, la diversité, l'inclusion et la vitalité démographique des communautés francophones et acadiennes du Canada;
2. Agir comme comité consultatif de la FCFA en matière d'immigration pour formuler des recommandations et l'appuyer dans son rôle de porte-parole des CFA et de représentation auprès des gouvernements en matière d'immigration francophone;
3. Contribuer à l'évaluation des progrès réalisés en matière d'immigration francophone à l'échelle nationale et proposer des stratégies d'amélioration, au besoin.

À titre de coordonnatrice du Forum des leaders et du Plan stratégique communautaire, la FCFA modifie également la composition de la Table nationale pour y inclure :

- La présidence de la FCFA (à titre de présidence de la Table nationale) appuyée par la direction générale de la FCFA;
- Les directions générales ou un membre du Conseil d'administration des organismes porte-parole provinciaux et territoriaux;
- Les directions générales d'organismes nationaux membres du Forum des leaders œuvrant directement ou indirectement en immigration francophone.
- Des chercheurs et autres experts en matière d'immigration nommés par la FCFA.

Tous les membres de la Table nationale devront contribuer activement à la cueillette et au partage de données.

Le partage du leadership et des responsabilités collectives

La mise en œuvre des plans stratégiques et des plans d'action est un exercice collectif qui ne pourra réussir qu'avec la pleine participation de nombreux acteurs motivés et engagés à la réalisation de la mission liée à l'immigration francophone.

Dans une perspective provinciale et territoriale :

Les orientations stratégiques en immigration francophone devraient être établies par le Conseil d'administration de l'organisme porte-parole en consultation avec le RIF et son coordonnateur, et en tenant compte du plan de développement global (ou plan stratégique communautaire) de la province ou du territoire (situations particulières en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard).

La planification concertée des efforts devrait être assurée conjointement par le RIF et son coordonnateur, avec l'appui de l'organisme porte-parole.

La représentation politique devrait être effectuée par l'organisme porte-parole en consultation avec le RIF.

La coordination des activités devrait être effectuée par le coordonnateur du RIF en consultation avec les membres de celui-ci et en consultation avec l'organisme porte-parole.

La mesure et l'évaluation des résultats est un exercice qui devrait être effectué conjointement par l'organisme porte-parole, le coordonnateur du RIF et les membres de celui-ci. Le plan d'action du RIF devrait préciser les modalités de collecte de données pertinentes.

Dans une perspective nationale

Les orientations stratégiques en immigration francophone devraient être établies par le Conseil d'administration de la FCFA du Canada en consultation avec la *Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone* et l'ensemble des coordonnateurs des RIF, en tenant compte du Plan stratégique communautaire (PSC).

La planification concertée des efforts sur le plan national devrait être assurée par le secrétariat national de la FCFA en consultation avec la Table nationale et les coordonnateurs des RIF.

La représentation politique devrait être effectuée par les porte-parole désignés de la FCFA en consultation avec la Table nationale de concertation communautaire et selon les orientations déterminées par le Conseil d'administration de la FCFA.

La coordination des activités, le cas échéant, devrait être effectuée par le secrétariat national de la FCFA.

La mesure et l'évaluation des résultats est un exercice qui devrait être effectué conjointement par le secrétariat national de la FCFA, la Table nationale, les organismes porte-parole et nationaux, ainsi que l'ensemble des coordonnateurs des RIF. Les données et résultats de ces exercices doivent être partagés avec tous et présentés au Conseil d'administration de la FCFA.

Liens de collaboration

La **gouvernance communautaire** fait référence aux modalités de concertation mises en œuvre par des acteurs d'une communauté afin de choisir leurs orientations communes et de mettre en œuvre les moyens de les atteindre. Dans une gouvernance communautaire, le type de gouvernance requise est une **gouvernance collaborative**.

Dans une perspective de gouvernance collaborative, tant les communications que les collaborations en immigration francophone doivent se faire de manière transversale et inclusive, et ce, afin de bénéficier de l'apport des nombreux partenaires et les expertises de ces derniers.

Définition de la gouvernance collaborative⁴:

- La gouvernance fait référence à la prise de décision et la coordination efficace lorsque le pouvoir, l'information et les ressources ne sont pas dans les mains d'une seule personne ou d'une seule entité.
- La gouvernance collaborative fait référence à l'ensemble des processus de prise de décision, de fonctionnement et de coordination qui assurent la gouvernance efficace d'un regroupement d'organisations distinctes et autonomes qui décident de travailler en collaboration à l'atteinte d'objectifs communs en fonction d'une mission transcendante à l'ensemble.
- La gouvernance collaborative ne dépend pas d'une autorité hiérarchique et centralisée. Elle favorise l'exercice d'un leadership partagé où chaque composante se responsabilise envers l'atteinte de résultats communs.
- La gouvernance collaborative reconnaît et respecte la capacité d'auto-organisation et d'auto-détermination des collectivités.
- La gouvernance collaborative crée les conditions pour la mise en place de plateformes de collaboration et de co-construction à tous les paliers d'intervention.

La gouvernance communautaire en immigration francophone peut miser sur les structures et mécanismes existants en matière d'immigration au sein des CFA. Cette approche a pour objectif de faciliter la coordination et les communications, tout en renforçant la reconnaissance et la légitimité de ces structures et mécanismes.

Afin d'assurer son rôle de coordination nationale de l'immigration francophone et de développer des conseils et recommandations au Conseil d'administration de la FCFA, le secrétariat national de la Fédération travaillera en collaboration avec les coordonnateurs des RIF et les membres de la Table nationale.

Tout en veillant à une coordination des sollicitations d'informations, la FCFA pourra consulter ses partenaires afin de tenir compte de leurs expertises et connaissances. En matière de coordination nationale et d'appui aux 13 RIF, y compris pour renforcer leurs capacités, le secrétariat national de la FCFA maintiendra des liens privilégiés avec les coordonnateurs des Réseaux.

⁴ PAQUET, Gilles. Gouvernance collaborative : un antimmanuel. Liber. Montréal, Québec. 2011.

Reddition de comptes et imputabilité

C'est d'abord aux francophones et aux communautés francophones et acadiennes qu'il faut rendre des comptes par rapport aux résultats visés et atteints. Les organismes et les institutions de la francophonie canadienne ont leurs propres mécanismes de reddition de comptes aux membres et aux communautés. Si ce n'est déjà fait, il s'agit d'y ajouter leur implication en matière d'immigration francophone et de faire voir comment leurs efforts ont contribué à renforcer la pérennité et la vitalité démographique des communautés. Cette approche est particulièrement importante pour les organismes porte-parole et la FCFA comme porte-parole principaux des CFA. Il est donc essentiel que les organismes porte-parole et la FCFA aient accès aux données pertinentes des RIF, des provinces, des territoires et des secteurs en matière d'immigration francophone, et réciproquement pour les secteurs.

Dans leur travail en immigration francophone, les organismes et institutions francophones acceptent parfois d'entrer en relation contractuelle avec un ministère, une agence, un palier de gouvernement ou un autre bailleur de fonds. Dans de telles circonstances les conditions d'imputabilité et les modalités de reddition de comptes sont prescrites à l'avance et doivent bien sûr être respectées.

Dans toutes circonstances, l'imputabilité et la reddition de compte exigent l'accès à des informations pertinentes qui permettent de mesurer les progrès et d'évaluer l'efficacité des stratégies. Les plans d'action des RIF, les initiatives des organismes porte-parole et nationaux, et toute autre stratégie liée à l'immigration francophone doivent contenir les éléments qui permettront de :

- faire la démonstration des succès accomplis;
- cerner les besoins et les enjeux pour assurer une représentation politique plus pertinente et efficace;
- éclairer la prise de décision à tous les niveaux;
- alimenter la réflexion sur les orientations stratégiques.

Ensuite, les données pertinentes doivent être communiquées librement et efficacement aux personnes qui sont chargées d'en faire l'évaluation.

Communication et partage d'information

Afin d'assurer une coordination efficace entre les divers acteurs et initiatives en immigration francophone, plusieurs renseignements doivent être communiqués régulièrement entre partenaires communautaires. D'une part, les renseignements diffusés par le national (p. ex., la FCFA, organismes nationaux et Table nationale) ont pour buts d'informer les partenaires sur le terrain (p. ex., organismes porte-parole, coordonnateurs et membres des RIF), de renforcer les capacités de ces derniers, de rendre compte des résultats en immigration francophone et de favoriser l'alignement des actions et stratégies nationales avec celles dans les provinces et territoires. D'autre part, le partage de renseignements par les partenaires

provinciaux/territoriaux entre eux et avec le national est essentiel pour fins d'analyse, de suivi des avancées/enjeux et pour guider les priorités nationales. Ces informations sont aussi nécessaires pour veiller à la pertinence des interventions de la FCFA en matière d'immigration francophone et à la prise en compte des diverses réalités provinciales, territoriales et régionales. Par ailleurs, des renseignements doivent être partagés au sein des principaux mécanismes provinciaux/territoriaux ou encore entre organismes nationaux afin de veiller à la complémentarité et à la coordination des actions.

Types d'informations devant être communiqués par le secrétariat national de la FCFA à son Conseil d'administration, à la Table nationale et aux RIF :

- Veilles politiques et stratégiques;
- Notes de breffage, documents d'analyse et comptes rendus ou topos relatifs aux rencontres nationales en immigration francophone (Conseil d'administration et/ou organismes porte-parole membres de la FCFA, coordonnateurs des RIF, Table nationale, Comité CIC-CFSM);
- Rapports sur les activités et interventions du secrétariat national et les représentations des porte-parole de la FCFA en matière d'immigration francophone;
- Avancées dans la mise en œuvre du PSC et résultats du bilan du Plan;
- Données, recherches et analyses.

Types d'informations devant être communiqués par les organismes porte-parole et les organismes nationaux aux coordonnateurs des RIF et à la FCFA :

- Documents relatifs à la mise en œuvre des PDG ou du PSC (volets immigration, inclusion et/ou croissance démographique);
- Initiatives de représentation auprès des gouvernements et/ou de sensibilisation et de mobilisation des CFA ou de la société canadienne en matière d'immigration;
- Renseignements relatifs aux initiatives sectorielles ou visant des clientèles spécifiques en matière d'immigration francophone.

Types d'informations devant être communiqués par les coordonnateurs des RIF à la FCFA, et par la FCFA à la Table nationale :

- Recherches effectuées par les RIF pour identifier les besoins des nouveaux arrivants ainsi que les atouts et lacunes des CFA;
- Plans d'action et/ou plans stratégiques des RIF;
- Mises à jour des comités et groupes de travail des RIF et/ou rapports sur la mise en œuvre des plans des RIF;
- Outils développés par les RIF;
- Rapports sur les activités et résultats des RIF (y compris les Rapports annuels sur le rendement présentés à IRCC).